

A

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Santé-Social

Dans la région Auvergne
Rhône-Alpes

► Quel Ministère ?

Education Nationale - Académie de Lyon

► Que fait-il ?

Il intervient auprès des élèves, des étudiants ou du personnel de l'établissement dans lequel il est affecté.

Il aide à l'insertion scolaire des jeunes, instruit des dossiers d'aide financière en faveur des personnels, mène des actions de prévention.

Salaire brut mensuel : 1 626 € hors prime en début de carrière au 01/09/17.

A titre d'information : 6 postes en 2018.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait du 7 février au 7 mars 2019

Date limite de dépôt 7 mars 2019

Date des épreuves date à déterminer par le rectorat

► Où s'inscrire ?

Inscription sur internet :
www.education.gouv.fr/siac3

CYCLADES
www.exacyc.orion.education.fr

Rectorat de l'académie de Lyon
92 rue de Marseille
BP 7227
69354 LYON Cedex 07

Tél : 04 72 80 61 77 Bureau des concours

► Quel diplôme requis ?

DE d'Assistant de service social

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve orale d'admission

Epreuve orale d'entretien qui prend appui sur les éléments du dossier déposé par le candidat lors de son inscription et comprend un exposé du candidat sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui permettra d'apprécier les connaissances générales du candidat en matière de politiques sociales, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se situer dans un environnement professionnel.

Pour conduire l'entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par les candidats et comportant :

- une copie des titres et diplômes acquis
- un CV
- une note décrivant les emplois occupés, les stages effectués et la nature des activités et travaux réalisés

► Comment se préparer ?

✕ Internet

Sur le site de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr, rubrique "concours, emplois et carrières", dans "les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)", "les concours et recrutements des personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)" puis "se préparer aux concours administratifs, sociaux et de santé (ASS)"

A

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (sur titres)

Santé-Social

Dans toute la France

► Quel Ministère ?

Economie

► Que fait-il ?

s'inscrivant dans une démarche de prévention globale et dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale des ministères économiques et financiers, il contribue à la prévention et au traitement des problèmes sociaux des agents dans leur environnement professionnel, social et institutionnel. Il exerce des activités d'écoute, de conseil et de soutien afin de prévenir et de remédier aux difficultés rencontrées par les personnels en matière économique, psychologique ou sociale.

A titre d'information : 4 postes en 2019.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait du 1 février au 4 mars 2019

Date limite de dépôt 4 mars 2019

Date des épreuves à partir du 1 avril 2019

► Où s'inscrire ?

Internet : www.economie.gouv.fr/recrutement rubrique " puis "je souhaite devenir agent public", "j'ai le niveau licence", "inscription"

Secrétariat Général - Service des Ressources Humaines
Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale
Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH 2B)
Secteur "Organisation des concours" - Immeuble Atrium
5 place des Vins de France
75573 PARIS CEDEX 12

E-mail : concours.minefi@finances.gouv.fr

► Quel diplôme requis ?

Diplôme d'Etat d'assistant de service social

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve d'admission

Entretien avec le jury débutant par un exposé du candidat sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Epreuve destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

► Comment se préparer ?

✕ Internet

www.economie.gouv.fr/recrutement rubrique " puis "je souhaite devenir agent public", "j'ai le niveau licence", "aide à la préparation", "aide à la préparation du concours d'assistant de service social - externe" : rapport du jury

A

EDUCATEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Santé-Social

Dans toute la France

► Quel Ministère ?

Justice / Protection Judiciaire de la Jeunesse

► Que fait-il ?

Il conduit des investigations et des actions d'éducation auprès des jeunes et de leur famille. Il assure la prise en charge des mineurs à travers l'élaboration d'un projet individuel, pour favoriser leur évolution, leur insertion et prévenir la récidive. Il évalue la situation du mineur et construit des stratégies d'intervention à partir d'une approche globale (situation du jeune, attentes des magistrats, mesures déjà prises, avis du psychologue...). Il aide le mineur et sa famille à mieux comprendre les décisions et le cadre judiciaire.

Accompagnement quotidien, que le mineur délinquant soit chez lui, placé dans une structure de la PJJ, ou incarcéré. Il apporte également une aide décisionnelle aux magistrats en proposant des actions éducatives. Il met en œuvre la décision judiciaire et, tout au long du parcours du jeune, continue à rendre compte de son évolution.

Il peut travailler de jour comme de nuit, en semaine comme les dimanches et jours fériés.

Formation post-concours de 2 ans à Roubaix.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait 18 février 2019

Date limite de dépôt 18 février 2019

Date des épreuves 8 mars 2019 (écrit)
à partir du 13 mai 2019 (oral)

► Où s'inscrire ?

Internet : www.justice.gouv.fr rubrique "Métiers" puis "Protection judiciaire de la jeunesse", "Educateur", "postuler et s'inscrire au concours externe"

Pour la Bourgogne :
Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la jeunesse Centre Bourgogne
30 boulevard Clémenceau
CS 27051
21070 Dijon Cedex

Tél : 03 45 21 84 16

Mél : dirpjj-grand-centre@justice.fr

► Quel diplôme requis ?

BAC+2 ou 5 années d'expérience professionnelle (REP) domaine social, éducatif, sportif, culture dans les 10 ans (3ème concours)

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve écrite d'admissibilité

A partir d'un dossier, rédaction d'une note ayant pour objet d'analyser une situation éducative ou familiale, d'en dégager la problématique et de proposer les solutions permettant d'y répondre

@ Stage d'observation

Tout candidat déclaré admissible doit effectuer un stage d'observation de cinq jours au sein d'un service départemental de la PJJ, à l'issue duquel il devra rédiger un compte rendu

@ Epreuves orales d'admission

1) Epreuve de table ronde pour apprécier l'aptitude à la prise de parole où les candidats doivent apporter une réponse collective à des questions d'actualité dans le domaine social ou éducatif, suivie d'un entretien individuel avec le jury

2) Entretien avec le jury destiné à vérifier l'aptitude et la motivation du candidat à exercer les fonctions qui lui seront confiées

► Comment se préparer ?

✕ Internet

www.justice.gouv.fr rubrique "métiers" puis "protection judiciaire de la jeunesse" puis "éducateur", "préparer le concours" : annales

✕ Formation

Sous certaines conditions, préparation à l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) à Roubaix
(cpi.enpjj@justice.fr / 03 59 03 14 14)

A

EDUCATEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (sur titre)

Santé-Social

Dans toute la France

► Quel Ministère ?

Justice - Protection Judiciaire de la Jeunesse

► Que fait-il ?

Il conduit des investigations et des actions d'éducation auprès des jeunes et de leur famille.

Il assure la prise en charge des mineurs à travers l'élaboration d'un projet individuel pour chacun, en vue de favoriser leur évolution, leur insertion et de prévenir la récidive. Il évalue la situation du mineur et construit des stratégies d'intervention à partir d'une approche globale (situation du jeune, attentes des magistrats, mesures déjà prises, avis du psychologue...)

Il aide le mineur et sa famille à mieux comprendre les décisions et le cadre judiciaire. Cet accompagnement est quotidien, que le mineur délinquant reste chez lui, qu'il soit placé dans une structure de la PJJ, ou incarcéré.

Il apporte une aide décisionnelle aux magistrats en proposant les actions éducatives les plus appropriées pour aider chaque mineur. Il met en œuvre la décision judiciaire et, tout au long du parcours du jeune, continue à rendre compte de son évolution. Il peut travailler de jour comme de nuit.

Formation d'un an à Roubaix.

Salaire net mensuel début de carrière hors primes : 1 680 € en

► Quelles dates ?

Date limite de retrait 18 février 2019

Date limite de dépôt 18 février 2019

Date des épreuves à partir du 13 mai 2019 (oral)

► Où s'inscrire ?

Internet : www.justice.gouv.fr rubrique "métiers" puis "protection judiciaire de la jeunesse", "éducateur", "postuler, s'inscrire au concours"

Pour la Bourgogne Franche-Comté :
Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la jeunesse Grand-Centre
30 boulevard Clémenceau
CS 27051
21070 Dijon Cedex

Tél : 03 45 21 86 16

► Quel diplôme requis ?

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve orale d'admission

Entretien avec le jury, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et, le cas échéant, sur son expérience professionnelle.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est interrogé sur un cas pratique où il doit formuler des réponses et des propositions de résolution du problème. Cette discussion permet d'apprécier les connaissances du candidat en matière de politiques du traitement de la délinquance des mineurs et de vérifier ses aptitudes à exercer le métier d'éducateur.

► Comment se préparer ?

✕ Internet

www.metiers.justice.gouv.fr rubrique "métiers" puis "protection judiciaire de la jeunesse", "éducateur", "préparer le concours" : recommandations et rapports de jury

A

INFIRMIER CIVIL EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Santé-Social

dans toute la France

► Quel Ministère ?

Défense / Carrières Civiles

► Que fait-il ?

Il est chargé des soins, de mettre en place des actions de prévention et d'encadrer une équipe.

Il exerce ses fonctions au ministère de la défense, à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ou à l'Institut national des invalides.

Le corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés comprend :

- des infirmiers en soins généraux
- des infirmiers de bloc opératoire
- des puéricultrices
- des infirmiers anesthésistes.

Salaire brut mensuel en début de carrière : 1 616 € au 01/07/2015 (hors primes).

A titre d'information, 28 postes pour 2019, répartis ainsi :

- 4 pour l'Institut National des Invalides (Paris)
- 12 pour l'HIA Bégin, (Saint-Mandé)
- 12 pour l'HIA Percy, (Clamart)

► Quelles dates ?

Date limite de retrait 11 février 2019

Date limite de dépôt 11 février 2019

Date des épreuves à partir du 18 mars 2019 (oral)

► Où s'inscrire ?

Internet :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr/> rubrique "consulter le calendrier" puis "s'inscrire"

CMG de Lyon
Division ressources humaines
Bureau des concours, recrutement et formation
Quartier Général-Frère
BP 41
69998 LYON Cedex 07

► Quel diplôme requis ?

Diplôme d'état dans la spécialité choisie

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve orale d'admission

Entretien avec le jury débutant par un exposé du candidat sur sa formation et, le cas échéant, sur son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut aussi développer un projet professionnel, s'il le souhaite.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Pour conduire l'entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat et comportant obligatoirement une copie des titres et diplômes acquis et un CV limité à deux pages.

► Comment se préparer ?

Aucune préparation à notre connaissance.

► Quel Ministère ?

Education nationale - Académie de Dijon

► Que fait-il ?

L'infirmier a pour mission, en établissement scolaire, de promouvoir la santé des élèves (accueil des élèves, actions de sensibilisation et de prévention, surveillance de l'hygiène en milieu scolaire, participation au bilan de santé, recherche en matière d'ergonomie, tenue matérielle de l'infirmierie, soins). Il a également pour fonction l'accueil et l'écoute des élèves et des parents pour tout motif ayant une incidence sur la santé.

Salaire brut mensuel : 1 748 € (hors primes) en début de carrière au 01/09/17.

A titre d'information : 11 postes en 2018.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait du 7 février au 7 mars 2019

Date limite de dépôt 7 mars 2019

Date des épreuves 5 avril 2019 (écrit)
dates à déterminer par le rectorat (oral)

► Où s'inscrire ?

Inscription sur internet :
www.education.gouv.fr/siac3
CYCLADES
www.exacyc.orion.education.fr

Rectorat de l'académie de Dijon
DEC 3
2G rue du général Delaborde
21000 DIJON cedex

Tél : 03 80 44 84 00
Mél : ce.dec@ac-dijon.fr

► Quel diplôme requis ?

Diplôme d'Etat d'Infirmier

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve écrite d'admissibilité

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant la profession d'infirmier, notamment dans le cadre des fonctions que le candidat sera amené à occuper au sein de l'Education Nationale

@ Epreuve orale d'admission

Exposé du candidat sur sa formation et son expérience professionnelle suivi d'une discussion avec le jury destiné à apprécier sa motivation et ses qualités de réflexion ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au sein de l'Education Nationale.

En outre, des questions portant, notamment, sur les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et l'organisation générale des services centraux et déconcentrés du ministère organisateur du recrutement pourront être posées par le jury.

► Comment se préparer ?

✕ Par Correspondance
Préparation par le CNED (429€) : 05.49.49.94.94

✕ Internet
Sur le site de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr rubrique "concours, emplois et carrières", dans "les personnels administratifs sociaux et de santé (ASS)", "les concours et recrutements administratifs sociaux et de santé (ASS)" puis "se préparer aux concours administratifs sociaux et de santé (ASS)"

► Quel Ministère ?

Education nationale - Académie de Lyon

► Que fait-il ?

L'infirmier a pour mission, en établissement scolaire, de promouvoir la santé des élèves (accueil des élèves, actions de sensibilisation et de prévention, surveillance de l'hygiène en milieu scolaire, participation au bilan de santé, recherche en matière d'ergonomie, tenue matérielle de l'infirmierie, soins). Il a également pour fonction l'accueil et l'écoute des élèves et des parents pour tout motif ayant une incidence sur la santé.

Salaire brut mensuel : 1 748 € (hors primes) en début de carrière au 01/09/17.

A titre d'information : 5 postes en 2018.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait du 7 février au 7 mars 2019

Date limite de dépôt 7 mars 2019

Date des épreuves 5 avril 2019 (écrit)
à déterminer par le rectorat (oral)

► Où s'inscrire ?

Inscription sur internet :
www.education.gouv.fr/siac3
CYCLADES
www.exacyc.orion.education.fr

Rectorat de l'académie de Lyon
92 rue de Marseille
BP 7227
69354 LYON Cedex 07

Tél : 04 72 80 61 77 Bureau des concours

► Quel diplôme requis ?

Diplôme d'Etat d'Infirmier

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve écrite d'admissibilité

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant la profession d'infirmier, notamment dans le cadre des fonctions que le candidat sera amené à occuper au sein de l'Education Nationale.

@ Epreuve orale d'admission

Exposé du candidat sur sa formation et son expérience professionnelle suivi d'une discussion avec le jury destinée à apprécier sa motivation et ses qualités de réflexion ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au sein de l'Education Nationale.

En outre, des questions portant, notamment, sur les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et l'organisation générale des services centraux et déconcentrés du ministère organisateur du recrutement pourront être posées par le jury.

► Comment se préparer ?

✕ Par Correspondance
Préparation par le CNED (429€) : 05.49.49.94.94

✕ Internet
Sur le site de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr rubrique "concours, emplois et carrières", dans "les personnels administratifs sociaux et de santé (ASS)", "les concours et recrutements administratifs sociaux et de santé (ASS)" puis "se préparer aux concours administratifs sociaux et de santé (ASS)"

► Quel Ministère ?

Education Nationale - Académie de Besançon

► Que fait-il ?

L'infirmier a pour mission, en établissement scolaire, de promouvoir la santé des élèves (accueil des élèves, actions de sensibilisation et de prévention, surveillance de l'hygiène en milieu scolaire, participation au bilan de santé, recherche en matière d'ergonomie, tenue matérielle de l'infirmierie, soins). Il a également pour fonction l'accueil et l'écoute des élèves et des parents pour tout motif ayant une incidence sur la santé.

Salaire brut mensuel : 1 748 € (hors primes) en début de carrière au 01/09/17.

A titre d'information : 4 postes en 2018.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait du 7 février au 7 mars 2019

Date limite de dépôt 7 mars 2019

Date des épreuves 5 avril 2019 (écrit)
dates à déterminer par le rectorat (oral)

► Où s'inscrire ?

Inscription sur internet :
www.education.gouv.fr/siac3
CYCLADES
www.exacyc.orion.education.fr

Rectorat de l'académie de Besançon
Division des Examens et Concours
DEC1
10 rue de la Convention
25030 BESANCON Cedex

Tél : 03 81 65 47 00

► Quel diplôme requis ?

Diplôme d'Etat d'Infirmier

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve écrite d'admissibilité

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant la profession d'infirmier, notamment dans le cadre des fonctions que le candidat sera amené à occuper au sein de l'Education Nationale.

@ Epreuve orale d'admission

Exposé du candidat sur sa formation et son expérience professionnelle suivi d'une discussion avec le jury destiné à apprécier sa motivation et ses qualités de réflexion ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au sein de l'Education Nationale.

En outre, des questions portant, notamment, sur les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et l'organisation générale des services centraux et déconcentrés du ministère organisateur du recrutement pourront être posées par le jury.

► Comment se préparer ?

✕ Par Correspondance
Préparation par le CNED (429€) : 05.49.49.94.94

✕ Internet
Sur le site de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr rubrique "concours, emplois et carrières", dans "les personnels administratifs sociaux et de santé (ASS)", "les concours et recrutements administratifs sociaux et de santé (ASS)" puis "se préparer aux concours administratifs sociaux et de santé (ASS)"

► Quel Ministère ?

Affaires sociales et Santé

► Que fait-il ?

Il exerce dans les Agences Régionales de Santé. Ses missions sont au carrefour de la santé et de l'environnement. Aux côtés des ingénieurs du génie sanitaire, il participe à la mise en œuvre des mesures préventives et curatives permettant de protéger la santé des populations.

Ses domaines d'intervention sont étendus : l'eau (de consommation, de loisirs ...), l'air, le bruit, l'alimentation, les déchets.

Il contribue principalement à la surveillance sanitaire de l'environnement et au contrôle technique des règles d'hygiène.

Ce métier nécessite dynamisme et goût des contacts. Le sens pédagogique peut être précieux pour convaincre à la fois la population et les élus locaux des risques et des méthodes à appliquer pour y faire face.

Il assure des missions de conseil, de surveillance et de police.

Formation post-concours d'un an à Rennes.

A titre d'information : 6 postes en externe en 2018.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait du 7 février au 7 mars 2019

Date limite de dépôt 7 mars 2019

Date des épreuves à partir du 13 mai 2019 (écrit)
à partir du 16 septembre 2019 (oral)

► Où s'inscrire ?

Uniquement sur internet : www.solidarites-sante.gouv.fr
rubrique "métiers et concours", "les concours", "calendrier-et-modalités-d-inscription", "s'inscrire en ligne"

Ministère des solidarités et de la santé
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement SD1C
Concours IES 2018
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Mél : drh-concours@sg.social.gouv.fr

► Quel diplôme requis ?

Bac + 4 dans le domaine

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve écrite d'admissibilité

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire sur une problématique de santé environnementale permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat

@ Epreuves orales d'admission

1) Entretien avec le jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion, la formation et, le cas échéant, l'expérience professionnelle du candidat

2) Epreuve orale à caractère technique de langue vivante comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des quatre langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien

► Comment se préparer ?

✕ Internet

www.solidarites-sante.gouv.fr rubrique "métiers et concours" puis "ingénieur d'études sanitaires - externe" : les annales

► Quel Ministère ?

Justice - Protection Judiciaire de la Jeunesse

► Que fait-il ?

Il intervient auprès de mineurs relevant des lois de l'enfance délinquante, de la protection de l'enfance ou faisant objet d'une mesure de protection judiciaire.

Il rédige des écrits, notamment en direction des magistrats, dans les mesures d'investigation. Il exerce en milieu ouvert ou en établissement de placement, au sein d'une équipe pluridisciplinaire,

Il favorise et garantit la prise en compte de la réalité psychique des mineurs confiés par l'autorité judiciaire aux services de la PJJ. Il apporte un éclairage clinique sur les situations suivies auprès des professionnels de l'équipe, tout en veillant à la confidentialité et au respect de l'intimité du mineur et de sa famille.

Il contribue à la définition et la mise en œuvre des projets éducatifs et d'orientation, tant sur le plan individuel qu'institutionnel.

Il peut participer à des travaux ou recherches et collaborer à des actions de formations.

► Quelles dates ?

Date limite de retrait du 29 janvier au 1er mars 2019

Date limite de dépôt 1er mars 2019

Date des épreuves 25 avril 2019 (écrit)
à partir du 9 septembre 2019 (oral)

► Où s'inscrire ?

Internet : www.metiers.justice.gouv.fr rubrique "protection judiciaire de la jeunesse" puis "psychologue", "postuler, s'inscrire au concours"

Contact courrier pour la Bourgogne Franche-Comté :

Direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse
CS27051
30 bd Georges Clémenceau
21070 DIJON Cedex
tel : 03 85 21 86 16

► Quel diplôme requis ?

bac + 5 en psychologie ou équivalent

► Quelles épreuves au concours ?

@ Epreuve écrite d'admissibilité

Epreuve de psychologie clinique comportant l'étude du cas d'un mineur

@ Epreuve orale d'admission

Présentation, par le candidat, d'un travail personnel théorique ou pratique et entretien avec le jury sur la fonction de psychologue et sur l'aptitude et la motivation du candidat à occuper le poste

► Comment se préparer ?

✕ Internet

www.metiers.justice.gouv.fr rubrique "protection judiciaire de la jeunesse" puis "psychologue", "préparer le concours", "anciens sujets et recommandations/ rapports du jury"